



RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

PLAN

INTRODUCTION

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

- 1- La situation mondiale
- 2- La situation en France

B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1- La fiscalité
- 2- Les concours de l'Etat
- 3- Autres recettes (Produits des services)

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Les dépenses de personnel
- 2- Les subventions
- 3- Les autres dépenses de fonctionnement

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1- La dette
- 2- Les recettes d'investissement
- 3- Les dépenses d'investissement

III – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- 1- Les projets d'investissement pour 2021
- 2- Les projets en phase d'études
- 3- Les projets à engager

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou « DOB » est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. (*art L 2312-1 CGCT*). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif et doit se tenir lors d'une séance distincte de celle du vote du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit être communiqué aux Conseillers municipaux 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal, doit porter sur :

-les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et un EPCI dont elle est membre,

-Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

-la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le DOB fait l'objet d'une délibération obligatoire qui doit prendre acte de sa tenue. Il doit être communiqué sous 15 jours au Président de l'EPCI et mis à disposition du public. Il doit être mis en ligne sous 1 mois sur le site internet de la commune (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016*).

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

1- La situation en zone Euro.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 est inédite. De nombreux experts soulignent que les références économiques du passé sont abandonnées et relèvent de fortes incertitudes sur l'évolution économique sur les prochaines années. L'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Les gouvernements cherchent à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie en ayant recours, pour certains, à des mesures de confinement qui ont des répercussions à la fois sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre 2020 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements qui pèsent sur l'activité au 4^e trimestre. Les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

L'inflation est quant à elle devenue négative en Europe à -0.2% en août 2020 pour la première fois depuis 2016. L'inflation est anticipée à seulement 1,3 % à moyen terme en Europe, bien en dessous de l'objectif de 2% de la BCE (Banque Centrale Européenne). Cette absence d'inflation devrait durer.

2- La situation en France

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de -5,9 % au premier trimestre et de -13,8 % au second trimestre.

Toutefois, dans le projet de loi de finances 2021, le gouvernement inscrit un rebond attendu de la croissance en 2021. La dette de la France se creuse largement à 117,5 % de son PIB en 2020 avant une possible réduction légère à 116,2 % du PIB en 2021. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB). Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises ; la question de la compensation tout aussi durablement, des pertes de recettes pour les collectivités se posent tout autant, sinon davantage, que celle de leur autonomie fiscale. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de

production (fiscalité des entreprises). Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés. En outre, 1 Md€ de crédits devraient être dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

L'investissement des entreprises a reculé nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes liées au contexte sanitaire, mais devrait croître à nouveau grâce, comme l'espère le Gouvernement, au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Il pourrait en être de même pour la consommation des ménages avec un rebond espéré d'environ 6%.

B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une stabilité des dotations sans modification des modalités de calcul de la dotation globale des communes. Il intègre le plan de relance de 100 milliards d'euros. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est toujours en cours (cette part de fiscalité sera remplacée par une part de la taxe foncière départementale avec application d'un coefficient correcteur afin que la fiscalité reçue soit équivalente à la part « perdue »).

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

La commune de Gleizé va connaître une hausse démographique importante attendue jusqu'au moins 2023 avec des projets immobiliers représentant près de 700 logements, notamment les programmes des anciennes Filatures et quartier de la Claire, de la ZAC des Charmilles, Imagine de la rue Saint Vincent, d'extension du Bourg, de la ZAC de la Collonge, de la rue de Tarare ...

Ainsi, la commune va devoir se préparer à accueillir ces nouveaux habitants aussi bien en adaptant ses services, ses infrastructures, et en créant de nouveaux équipements.

Il convient d'anticiper ces évolutions et d'en prévoir les conséquences financières aussi bien pour trouver les moyens de ces prochaines ambitions tout en maintenant une gestion maîtrisée et adaptée au contexte de crise.

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la commune sont composées principalement des impôts et taxes (chap. 73), des dotations, subventions et participations (chap. 74), des produits et services (chap. 70) des autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Répartition des recettes de fonctionnement envisagées en 2021 (sans aucune notification)

Chapitre	Libellé	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement antérieur	351 497.65 €
013	Atténuation de charges	25 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	21 300.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	425 000.00 €
73	Impôts et taxes	3 609 581.85 €
74	Dotations, subventions et participations	1 280 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	210 000.00 €
77	Produits exceptionnels	30 000.00 €
TOTAUX		5 952 379.50 €

1- La fiscalité

Le chapitre 73 « impôts et taxes » regroupe l'ensemble des recettes fiscales de la commune. Ce chapitre regroupe des postes comme **la taxe foncière, la taxe d'habitation, les rôles supplémentaires, la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore les attributions de compensation versées par la CAVBS.**

Les recettes en matière de taxe foncière et de compensation de taxe d'habitation sont en évolution faible et environ 65% des ressources financières de la commune.

La municipalité de Gleizé a décidé depuis de nombreuses années de **maintenir ses taux d'imposition** qui sont plus bas que la moyenne départementale mais plus encore du niveau national. Pour 2021, la municipalité s'engage à ne pas augmenter ses taux d'imposition, plus bas que la moyenne départementale et encore plus du niveau national. Pour mémoire un habitant du Rhône paie en moyenne 150 € de plus de taxe foncière et de taxe d'habitation qu'un habitant de Gleizé par an. Les taux maintenus sont : 9.81% pour la taxe d'habitation, 16.59% pour la taxe sur le foncier bâti et 19.79% pour la taxe de foncier non bâti.

La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune. Après une revalorisation de 2,2% en 2019 et 0,9%, le projet de loi de finances prévoit **un taux de revalorisation forfaitaire de 0,5% pour 2021.** L'année 2021 sera marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les communes. En contrepartie, elles percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Celle-ci sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les

situations de surcompensation ou de sous-compensation. Selon les premières simulations réalisées, la situation gleizéenne devrait être neutre, avec **un coefficient correcteur proche de 1 pour l'année 2021**.

Il conviendra de clarifier la situation de la commune dans les années à venir au regard de la dynamique des bases (production de logements) au regard de ce mécanisme de compensation.

L'autre compte important de ce chapitre 73 est celui relatif aux « attributions de compensation ». Celui-ci concerne les flux financiers entre la CAVBS et la commune de Gleizé. En 2015, cette somme s'élevait à 426 652 €. En 2016, celle-ci est passée à 688 861 €. Il s'agit de l'effet du retour des compétences « scolaires » et « voirie » dans les communes. En 2017, cette somme a été ramenée à 626 476 €, il s'agit de l'effet de la mise en place, en application de la Loi de Finance Rectificative pour 2017 des Attributions de Compensation en investissement. Les AC étaient versées intégralement en fonctionnement. A partir de 2017, la part fonctionnement est perçue au chapitre 73, mais la part investissement est désormais versée au C/ 13246 en recette d'investissement. Il s'agit d'un compte créé par une modification de l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 au 1^{er} janvier 2018. Le montant de 626 476€ s'est maintenu en 2018. L'attribution de compensation en 2019 a baissé : 501 608€ car les cotisations SDIS sont désormais versées directement par l'Agglomération mais est déduite des dépenses de fonctionnement (124 868€) au chapitre 64. En 2020 et 2021, l'AC sera identique à 2019 : 501 608€.

Autre poste important, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est perçue par la commune, mais celle-ci n'a quasiment aucune prise sur son produit. Elle fluctue de 200 000 à 250 000€ selon les années. Cette recette a été particulièrement dynamique en 2020 puisqu'elle s'élève à 246 270,06€.

2- Les concours de l'Etat

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participation » regroupe ce que l'on pourrait appeler « les concours de l'Etat ». La plus emblématique de ces dotations est la DGF constituée de : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La commune de Gleizé ne perçoit que la DF et la DSR. La DSU a été retirée à la commune au profit de la CAVBS et de la commune de Villefranche.

Comme l'ensemble des collectivités locales, la DGF de la commune de Gleizé a été fortement impactée ces dernières années au titre du « redressement des comptes publics ». Pour 2021, le Gouvernement s'est engagé à maintenir cette dotation. Il faut toutefois noter que la DF continue de fluctuer en fonction du nombre d'habitants et d'un dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse de la DSU et de la DSR versée à certaines communes.

Il conviendra de rester prudent pour l'année 2021 car la commune constate une baisse constante de la DGF loin d'être compensée par la légère augmentation ces dernières années de la DSR (à noter que cette dotation est réservée aux communes de moins de 10 000€ d'habitants et que Gleizé ne la touchera plus si elle passait ce seuil).

La DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dotation forfaitaire	1 256 018.00 €	1 157 411.00 €	1 060 464.00 €	991 170.00 €	969 793.00 €	951 081.00 €	937 762.00 €
progression		-7.85%	-9.14%	-6.99%	-2.20%	-1.97%	-1.42%
dot. Solidarité Rurale	166 082.00 €	80 702.00 €	82 573.00 €	86 599.00 €	88 941.00 €	90 411.00 €	98 305.00 €
progression		-51.41%	2.27%	4.65%	2.63%	1.63%	8.03%

3- Autres recettes (Produits des services)

Les autres recettes de fonctionnement de la commune sont les produits et services (chap. 70), les autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Le chapitre 13 va concerner principalement des remboursements sur les rémunérations du personnel ainsi que l'assurance du personnel pour les accidents de travail. La part la plus importante concerne les chèques déjeuners des agents. Il s'agit d'une simple opération comptable. Les tickets ont une valeur faciale de 5 €. L'agent paie 2,5 €, la commune 2,5 €. La commune paie 100 % des tickets puis se rembourse 50 % au chapitre 13.

Le chapitre 70 concerne les produits du domaine ou des services. Il s'agit des concessions des cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, de diverses régies, du remboursement de charges par les locataires, du remboursement de frais de cantine ou de scolarité par les autres communes... Les recettes prévisionnelles sont laissées à des niveaux proches de 2019 (année 2020 non significative) sauf pour les remboursements par les autres communes (attente de leurs chiffres) et des états de charges avec la CAVBS. A noter que le produit des services périscolaires devrait à nouveau se stabiliser en 2021 (non facturation durant près de 3 mois en 2020).

Le chapitre 042 concerne des écritures d'ordre relatives aux travaux en régie et l'amortissement de subventions.

Le chapitre 75 concerne surtout les revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers des logements communaux et les locations des salles communales. Il conviendra de rester prudent puisque les locations de salle n'ont toujours pas repris en 2021. En revanche, de nouveaux logements seront mis en location dans les appartements situés 116 rue des Chères, ce qui devrait rééquilibrer la ligne.

Le chapitre 77 est celui des « produits exceptionnels » et il est peu probable qu'il y en est en 2021 (notamment cession de terrains).

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la commune se composent des chapitres suivants : charges à caractère général (chap. 011), charges de personnel (chap. 012), atténuations de produits (chap. 014), virement à la section d'investissement (023), les opérations de transfert d'ordre entre sections, les autres charges de gestion courante (chap. 65), les charges financières (chap. 66), les charges exceptionnelles (chap. 67) et des opérations d'ordre (chap. 042). Ces dépenses revêtent une grande

importance car elles conditionnent la capacité de la commune à investir, à la fois à travers l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement mais aussi à travers le virement de section à section.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017-2020

Chapitre	Libellé	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020
011	Charges à caractère général	1 168 342.55 €	1 105 273.68 €	1 079 259.07 €	1 169 812.15 €
012	Charges de personnel	2 251 236.05 €	2 334 959.58 €	2 208 988.75 €	2 290 283.10 €
014	Atténuation de produits	70 529.00 €	68 305.00 €	64 495.00 €	58 381.00 €
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	302 925.81 €	502 437.79 €	718 162.46 €	660 032.63 €
65	Autres charges de gestion courante	1 248 970.32 €	1 101 584.84 €	1 044 308.51 €	1 258 904.30 €
66	Charges financières	7 880.08 €	7 119.01 €	5 228.85 €	4 972.56 €
67	Charges exceptionnelles	8 264.36 €	9 077.96 €	11 621.10 €	12 905.42 €
TOTAUX		5 058 148.17 €	5 128 757.86 €	5 132 063.74 €	5 455 291.16 €

PROJECTIONS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 269 000.00 €
012	Charges de personnel	2 575 000.00 €
014	Atténuation de produits	60 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	51 497.65 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	657 681.85 €
65	Autres charges de gestion courante	1 320 000.00 €
66	Charges financières	6 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	13 200.00 €
TOTAUX		5 952 379.50 €

1- Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel. Il atteint 42% des dépenses de fonctionnement en 2020, contre 55 % pour les collectivités de la même strate au niveau national et 50 % au niveau départemental. Ce chiffre devrait augmenter en 2021 pour adapter les services à l'évolution de la population et au développement des équipements associés.

La commune a lancé une réorganisation de ses services qui a conduit à des créations de poste pour faire face à des besoins croissants de la population mais aussi dans un sens d'efficacité du service public : création d'un poste d'accueil à la maison de la Revole pour le service techniques et réservation de salle, création d'un poste de coordinateur périscolaire et entretien des bâtiments, d'un responsable ressources humaines, finances et marchés publics, et d'un poste d'ATSEM. Cette adaptation de service devra se poursuivre en 2021 et son évaluation devra se faire dans le cadre des lignes directrices de gestion des ressources humaines que la commune va adopter.

L'augmentation de la masse salariale s'explique par ailleurs par ce que l'on appelle souvent le GVT, c'est-à-dire notamment les avancements de grade ou d'échelon des agents. Des mouvements de personnel (départ à la retraite, mutation, renforts) peuvent aussi influencer sur cette ligne.

2- Les subventions

Le chapitre 65 contient les « autres charges de gestion courante ». Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et leurs accessoires (indemnités, charges, frais de mission, cotisations retraite, cotisation de sécurité sociale et formation). Le chapitre 65 concerne aussi les admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables.

Le chapitre concerne aussi les participations en fonctionnement à divers syndicats et organismes (SYDER, syndicat des collèges...), mais aussi la subvention au CCAS qui devrait être maintenue à 60 000€ en 2021, et le remboursement aux communes voisines des frais de scolarité ou de cantine pour les gleizéens scolarisés hors de Gleizé. Ce chapitre va connaître deux évolutions majeures : d'une part la disparition de la cotisation au CCAB de 24 000€ du fait de sa dissolution et surtout le financement en totalité du SYDER sur ce chapitre d'une enveloppe de l'ordre de 300 000€ par an selon les investissements engagés (notamment dans le cadre du passage en LED de l'intégralité de l'éclairage public). On retrouvera au chapitre 011 des actions qui seront engagées pour se substituer à celles engagées par le CCAB.

L'article 6574 qui concerne les subventions aux associations, aux structures type centres aérés et aux écoles devrait se maintenir à 270 000€ mais les demandes de subvention sont encore en cours d'instruction.

3- Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses autres dépenses de fonctionnement de la commune se composent en tout premier lieu du chapitre charges à caractère général (chap. 011), mais aussi des atténuations de produits (chap. 014), du virement à la section d'investissement (023), des opérations de transfert d'ordre entre sections (chap. 042), des charges financières (chap. 66) et des charges exceptionnelles (chap. 67).

Le chapitre 011 est l'un des plus importants en termes de dépenses de fonctionnement. Celui-ci a fortement augmenté entre 2015 et 2016 du fait de la reprise des compétences scolaires et voiries. La volonté de la municipalité est de maîtriser au fil du temps ce chapitre. Le champ couvert par ce chapitre est très vaste puisqu'il recouvre les fournitures, le carburant, les fluides, les transports, les impôts et taxes, les prestations de service, les maintenances...

En 2021, il sera attendu une augmentation globale du fait du passage de dépenses d'investissement en fonctionnement : travaux entretien des bâtiments, augmentation de la ligne de maintenance du fait de nouveaux équipements. Par ailleurs, les dépenses liées à la crise sanitaire devraient se maintenir : masques, produits d'entretien.

Une vigilance est toujours accordée à la consommation de fluide : l'achat de véhicules électriques devrait faire diminuer le coût de carburant mais leur achat en location générera de nouveaux frais sur ce chapitre, tandis que le contrat d'électricité renégocié devrait aussi permettre une baisse des coûts minorée elle-même par l'achat de 50% d'énergie dite renouvelable accessible à un coût supérieur.

Le marché d'entretien des espaces verts a été renouvelé avec un allotissement différent mais aussi avec moins de surface du fait de la ré-internalisation de certaines zones, ce qui devrait baisser le coût annuel.

C'est ce chapitre qui sera impacté par une politique volontariste en matière d'énergie renouvelable ou de gain énergétique notamment en terme d'investissement : véhicules électriques, passage en LED, travaux d'isolation, maîtrise modalités de récupération de l'eau et. C'est un enjeu fort du mandat et qui se traduira dans tous les projets d'investissement.

Le chapitre 014, atténuation de produit, concerne exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce prélèvement baisse légèrement depuis 3 années. Nous pourrions envisager un maintien à 60 000 €. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale entre les communes membres d'un EPCI à l'échelle de l'EPCI.

Le chapitre 66 correspond à la charge financière. Il concerne les intérêts des emprunts et les intérêts courus non-échus (ICNE). 6 000 € sont prévus en 2021 (pas d'emprunt en 2020)

Le chapitre 67 correspond à des charges exceptionnelles. Il concerne les bourses et les prix, des charges exceptionnelles et parfois des titres annulés sur exercices antérieurs. 13 200 € sont prévus en 2021.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Ils ne sont pas encore calculés à cette date.

Reste enfin **le chapitre 023**, virement à la section d'investissement. Il résulte de la différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement. Celui-ci joue à la fois le rôle de virement d'équilibre et contribue à financer les investissements. Il s'agit d'une écriture comptable qui ne s'exécute pas. Il devrait baisser en 2021 à hauteur de 51 497,65€. Il était de 127 226€ en 2020.

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'un des principaux points à aborder dans le cadre du DOB est celui de l'état de la dette de la commune et ses perspectives. Nous verrons ensuite le détail des recettes et dépenses d'investissement envisagées pour 2021.

1- La dette

La dette de la commune de Gleizé est constituée à ce jour de 5 emprunts, 4 à la Caisse d'Epargne et un à la Poste. 1 prêt se termine en 2021, 1 en 2023, 1 en 2024 et 1 en 2034. Le capital restant dû au 01 janvier 2021 est de 1 327 551,05 €. La capacité de désendettement est de 1.7 ans (zone d'alerte entre 8 et 12 ans). Cela témoigne de la marge de manœuvre offert à la commune en matière d'emprunt. L'ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe et peut donc être classé en A selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler.

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la commune de Gleizé est donc d'environ 168 € par habitant, contre 892€ pour le département du Rhône et 367€ pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Détail des emprunts en cours :

Emprunt	taux	1ere échéance	dernière échéance	Capital	Intérêts (66112)	Amortissements (1641)	Dates
Prêt fond de concours SYDER	0.3	25/10/2016	25/10/2021	450 000.00	67.91	22 609.70	25/01/2021
					50.95	22 626.66	25/04/2021
					33.98	22 643.63	25/04/2021
					17.00	22 660.58	25/10/2021
Financement fonds de concours SYDER et investissement 2017	0.36	25/01/2018	25/01/2022	450 000.00	646.84	89 838.58	25/01/2021
Financement investissements et SYDER 2018	0.25	01/09/2019	01/09/2023	500 000.00	760.42	100 000.00	01/09/2021
Financement SYDER 2019	0.05	25/03/2020	25/12/2024	130 000.00	13.00	6 500.00	25/03/2021
					12.19	6 500.00	25/06/2021
					11.38	6 500.00	25/09/2021
					10.56	6 500.00	25/12/2021
Financement investissements 2019	0.34	25/03/2020	25/12/2034	700 000.00	555.33	11 666.67	25/03/2021
					545.42	11 666.67	25/06/2021
					535.50	11 666.67	25/09/2021
					525.58	11 666.67	25/12/2021
TOTAL				2 230 000.00	3 786.06	353 045.83	

En 2021, la commune devrait recourir à l'emprunt pour un montant a minima de 600 000€ pour l'acquisition du terrain dans le cadre de l'opération Centre Bourg et un montant complémentaire pourra être engagé pour financer les investissements (reports et autres opérations).

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du virement de la section de fonctionnement vu ci-dessus et qui n'est pas encore évalué pour 2020 (chap. 021), du produit des cessions (chap. 024), des opérations d'ordre de transfert (chap. 040), des dotations et fonds divers (chap. 10), des subventions d'investissement (chap. 13), des emprunts (chap. 16).

Les recettes d'investissement réalisées en 2020 étaient de 1 998 423,74 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	réalisé 2020
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
021 - Virement de la section de fonctionnement				
024 - Produits de cessions				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 925.81 €	502 437.79 €	718 162.46 €	660 032.63 €
041 -	0.00 €	- €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 135 896.49 €	933 551.62 €	937 052.98 €	876 543.48 €
13 - Subventions d'investissement	299 173.43 €	374 599.10 €	342 626.28 €	445 675.66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	452 118.57 €	501 313.31 €	832 037.39 €	2 526.05 €
21- immobilisations corporelles				13 645.92 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €			
TOTAUX	2 190 114.30 €	2 311 901.82 €	2 829 879.11 €	1 998 423.74 €

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre liées principalement à des amortissements.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves est très important pour la collectivité. Celui-ci correspond au remboursement du FCTVA, qui est évalué à 230 500€, à la perception de la taxe d'aménagement, qui devrait atteindre 238 803€ mais aussi et surtout à l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 capitalisé en recette d'investissement pour l'année 2021 qui devra être de 57 000€ (baisse importante).

Celui-ci constitue une sorte de capacité d'autofinancement de la commune ou une réserve. Il doit, légalement, au minimum couvrir un éventuel déficit de la section d'investissement et un éventuel déficit des reports de l'année N-1. Le FCTVA quant à lui va dépendre des investissements réalisés l'année N-1 et la taxe d'aménagement est très fluctuante. Celle-ci est notifiée par les services de l'Etat, mais non encore reçue.

Le chapitre 13 correspond aux subventions d'investissement perçues par la commune.

La commune doit solliciter les crédits après la réalisation totale des projets. Il convient de solliciter :

- Aire de loisirs de Chervinges :

La dotation parlementaire pour un montant de 20 000€, DETR 2018 pour un montant de 71 905€, la Région pour 2018 pour un montant de 60 000€.

- Pour les 20 ans du théâtre (création loge et fresque) :

DETR 2018 : 10 001€,

- Pour la rénovation du sol de la salle Saint-Roch :

La région pour 2018 : 33 161€,

- Pour la Sécurisation des écoles :

DETR et DSIL 2019 : 18 150€

- Pour la rénovation de la salle des Fêtes :

La Région pour 2019 : 47 740€

Soit un total de recettes attendues en 2021 de 260 957€ (projets terminés dont on peut solliciter le versement des subventions déjà notifiées).

Par ailleurs, la commune a reçu un certain nombre de notification de subvention d'opération en cours mais dont on ne pourra envisager avec certitude le versement cette année.

Rénovation énergétique Chartonnaire : DSIL et DETR 2020 : 78 005€

Rénovation et accessibilité route de Montmelas : DSIL 2020 : 124 008€

D'autres projets feront l'objet de dépôt de demande de subvention cette année notamment la rénovation de la Salle Saint-Roch, la réhabilitation des accueils de la mairie et de Revole.

Le chapitre 16 concerne les emprunts et la dette assimilée. Le chapitre est composé de 2 comptes. Le C/ 165 concerne les dépôts et cautionnement versés par les locataires de la commune. La somme a été évaluée à 15 000 € pour 2021.

3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2021 ne sont pas encore déterminées et intègrent les orientations du mandat dans son programme pluri annuel d'investissement. Les dépenses d'investissement envisagées correspondent à 2 familles. Certaines dépenses sont tenues en chapitres et d'autres en opération comptables.

Concernant ce premier groupe, les dépenses sont les suivantes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chap. 001), les dépenses imprévues (chap. 020), les opérations d'ordre (chap. 040), les emprunts et dettes assimilés (chap. 16), les immobilisations incorporelles (chap. 20), les subventions d'équipement versées (chap. 204), les immobilisations corporelles (chap. 21).

Le Chapitre 16 devrait baisser puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt en 2020 (annuité 2021 de 354 045€).

Le chapitre 204 devrait aussi baisser du fait de la cotisation SYDER inscrite intégralement en section de fonctionnement. Les subventions versées à l'agglomération dans le cadre de l'aide aux entreprises pour traverser la crise sanitaire ne devraient pas être reconduites. La commune devra payer 600 000€ d'acquisition du terrain rue Neuve dans le cadre de l'opération Centre Bourg en ce début d'année.

Concernant le second groupe, il s'agit d'opérations comptables. Il s'agit d'une faculté laissée par l'instruction budgétaire et comptable afin de réunir des investissements par thématique et de bien en identifier les coûts. Contrairement au reste du budget, ici, les lignes sont votées à l'opération et non au chapitre. Les chapitres existent au sein de l'opération mais en fonction des besoins, la commune peut déplacer une somme d'un chapitre à l'autre à la seule condition de laisser les crédits au sein de la même opération. Les opérations sont par exemple la N° 012 ECOLES ou la N° 031 SPORT.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre/opération	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 273.50 €	21 179.02 €	20 477.93 €	2 152.42 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	- €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 883.50 €	- €	5 988.44 €	
13 - subvention d'investissement			380.00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	272 233.62 €	365 213.14 €	464 588.40 €	442 345.91 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 800.00 €	- €		
204 - Subventions d'équipement versées	227 505.28 €	387 893.66 €	130 025.77 €	32 379.00 €
21 - Immobilisations corporelles	14 250.00 €			13 887.36 €
26 - participation et créances rattachées		9 387.87 €	- €	
27 - autres immobilisations financières				4 981.00 €
TOTAL HORS OPERATIONS	594 945.90 €	783 673.69 €	621 460.54 €	495 745.69 €
011 - MATERIEL : services techniques	28 633.62 €	35 022.44 €	34 636.66 €	98 292.78 €
012 - ECOLES : travaux et matériels	70 519.61 €	61 300.97 €	118 253.96 €	96 778.28 €
014 - VOIRIE	477 969.28 €	119 484.28 €	261 333.57 €	103 921.16 €
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	127 812.00 €	200 221.59 €	403 027.96 €	503 983.27 €
018 - MATERIEL : Mairie	65 839.70 €	32 845.18 €	22 761.60 €	31 382.08 €
019 - CULTURE/COMMUNICATION	30 383.85 €	89 186.03 €	89 192.72 €	24 861.41 €
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	251 789.70 €	65 897.75 €	201 155.53 €	164 779.84 €
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	220 022.50 €	415 328.51 €	36 961.20 €	17 696.76 €
023 - Grands aménagements	13 611.00 €	3 108.36 €	33 202.20 €	509 177.74 €
031 - SPORTS : travx, acquisitions	24 708.23 €	71 482.02 €	112 522.79 €	10 493.48 €
TOTAL OPERATIONS	1 311 289.49 €	1 093 877.13 €	1 313 048.19 €	1 561 366.80 €
TOTAUX	1 906 235.39 €	1 877 550.82 €	1 934 508.73 €	2 057 112.49 €

Pour ce qui concerne les opérations, les crédits nouveaux ne sont pas encore définis précisément mais des orientations sont prises.

Des études seront lancées pour la programmation de certains investissements durant le mandat : construction d'une maison de quartier d'OUILLY, déménagement de la bibliothèque Jean de la Fontaine aménagement de la médiathèque, projet de restauration scolaire ainsi que les études pour l'aménagement de certaines écoles au regard de la prospective scolaire, fitness plein air, équipements dans le cadre des services périscolaires.

La commune va engager des opérations qui vont durer plusieurs années avec une tonalité forte dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments : rénovation de la salle Saint-Roch, réorganisation des accueils Revolet et Mairie, changement des menuiseries de l'école Chartonnaire.

Ainsi que des projets structurants des espaces publics : passage éclairage public en LED (même si cette dépense relève de la section de fonctionnement), plan Arbre, intégration modes doux.

Il conviendra aussi d'envisager la sécurité routière à proximité des écoles (rue G Sand et parking Bois Doré).

A ces crédits nouveaux, 1 108 889,51€ de reports de 2020 sur 2020 sont à ajouter. Le détail est le suivant :

Reports opération 020 : développement durable	
arbres solidarité 2019 et 2020 (foyer Notre Dame)	2 000.00 €
modes doux avenue du Beaujolais (AXIMA)	143 643.68 €
AMO modes doux avenue du Beaujolais (Servicad)	3 984.00 €
prestations complémentaires avenue du Beaujolais (AXIMA)	11 171.76 €
AMO Modes doux route du Morgon (SERVICAD)	1 620.00 €
AMO Modes doux route de Montmelas (SERVICAD)	940.80 €
étude plan Arbres (CAUE)	4 700.00 €
PMR salle des sports (aquaelec)	651.36 €
TOTAL	168 711.60 €
REPORTS opération 023 : grands aménagements	
accompagnement projet rue Neuve/ rue Anini (BSA / URba2P)	3 109.75 €
étude aménagement rue Saint Vincent / Parvis du théâtre (trait d'union)	865.12 €
TOTAL	3 974.87 €
REPORTS opération 016 : bâtiments	
Rue des Chères : OPC (LESPINASSE)	304.50 €
Rue des Chères : AMO (SEV)	500.00 €
Rue des Chères : bureau de contrôle (qualiconsult)	876.00 €
Rue des Chères : AMO (EPCO)	163.80 €
Rue des Chères : lot 02 : maçonnerie (CONTET)	14 945.70 €
Rue des Chères : lot 02 : maçonnerie (CONTET) prestation compl escalier	2 700.00 €
Rue des Chères : lot 03 : charpente (RUIZ)	4 050.00 €
Rue des Chères : lot 04 : peinture plâtrerie (Guelpa)	18 317.56 €
Rue des Chères : lot 04 : acoustiques (Guelpa)	11 414.99 €
Rue des Chères : lot 05 : carrelage (CMM)	2 800.00 €
Rue des Chères : lot 06 : sols souples (vernis sol)	1 030.58 €
Rue des Chères : lot 07 menuiserie (Large)	40 482.33 €
Rue des Chères : lot 8 plomberie (CG FLuides)	16 691.77 €
Rue des Chères : lot 9 chauffage (CG FLuides)	14 503.87 €
Rue des Chères : lot 10 électricité (Akoum élec)	12 676.97 €
Rue des Chères : lot 11 VRD (EVMO)	13 785.93 €
panneaux photovoltaïque (ENEDIS)	1 500.00 €
réaménagement salle des Fêtes : menuiseries et reprises sanitaires (DUMAS)	14 238.09 €
structure modulaire ctm (portakabian)	2 079.72 €
réfection bassin mairie / revole (Feydet)	2 102.40 €
TOTAL	175 164.21 €
REPORTS 014 VOIRIE	
marché mode doux Grange Chervet (Thivent)	129 995.02 €
TOTAL	129 995.02 €

REPORTS 012 : scolaire	
mise en peinture Fenêtre Ecole Doisneau (FEYDET)	7 301.08 €
éclairage Ecole Brassens (aqualight)	1 944.00 €
éclairage Ecole Brassens (aqualight)	168.00 €
remplacement videophone Ecole Brassens (aqualight)	2 760.00 €
PC portable école Chartonnaire (LBI)	999.60 €
installation interphone Chartonnaire maternelle (aqualight)	5 160.00 €
éclairage Ecole Chartonnaire (MACHABERT)	2 460.38 €
éclairage Ecole Chartonnaire (MACHABERT)	858.53 €
TOTAL	21 651.59 €
REPORTS opération 031 : sports	
numérisation plan salle Saint Roch (TERRATLAS)	5 280.00 €
TOTAL	5 280.00 €
REPORTS opération 011 : matériel administratif	
meublier bureau des élus REVOLE (UGAP)	3 542.22 €
imprimante maison de la Revole (UGAP)	570.00 €
TOTAL	4 112.22 €
TOTAL REPORTS 2020 OPERATIONS	508 889.51 €
REPORTS HORS OPERATION ACQUISITION FONCIERE	600 000.00 €
TOTAL REPORTS 2020	1 108 889.51 €

◆◆◆